



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

Présents M.M. : VELAY R. – CORPORANDY P. – DAVID JP. – REDELSPERGER A.-M. PEYRE J.- JACQUEMOUD P. – FACCHINI M. – GALTRAIN P. - DROGREY C. – AUTRAN C. – AUTHIER J.-C.

Pouvoirs M.M. : NOEL M.-J. à REDELSPERGER A.M
MICOL G. à DAVID J.P.
COLLE E. à JACQUEMOUD P.
ZATILLA A. à CORPORANDY P.

Absents M.M. : VIZZA E.- PIGNATO L.- GRILLI N.- CERESA C.

Les conseillers présents, au nombre de onze, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article 29 du Code des Communes : Madame Patricia GALTRAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 8 février 2018

Mme Michèle FACCHINI demande que le compte-rendu soit également envoyé par courrier et non seulement en mail. Pas tous les conseillers ont une imprimante.

M. Le Maire indique que les comptes-rendus sont envoyés par mail, les conseillers peuvent venir au secrétariat de la mairie pour en obtenir une version papier.

Adopté à l'unanimité.

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes de fonctionnement :	1 952 835.75 €
Dépenses de fonctionnement :	1 611 298.45 €
D'où résulte un excédent de :	341 537.30 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **341 537.30** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	1 005 118.21 €
Dépenses d'investissement :	186 601.20 €
D'où résulte un excédent de :	818 517.01 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité des membres présents dans la salle.

BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	575 935.91 €
Dépenses d'exploitation :	518 733.53 €
D'où résulte un excédent de :	57 202.38 €

Le Conseil décide d'affecter de l'excédent d'exploitation de **20 937.38 €** au compte 1068 en section d'investissement

Recettes d'investissement :	526 300.22 €
Dépenses d'investissement :	420 368.46 €
D'où résulte un excédent de :	105 931.76 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité des membres présents dans la salle.

BUDGET DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	159 562.21 €
Dépenses d'exploitation :	171 645.66 €
D'où résulte un déficit de :	12 083.45 €

Recettes d'investissement :	353 213.72 €
Dépenses d'investissement :	87 329.26 €

D'où résulte un excédent de :	265 884.46 €

D'où résulte un excédent de :	227 671.59 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité des membres présents dans la salle.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2017 et correspond en tout point au compte administratif de la commune :

Recettes de fonctionnement :	1 952 835.75 €
Dépenses de fonctionnement :	1 611 298.45 €

D'où résulte un excédent de :	341 537.30 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **341 537.30** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	1 005 118.21 €
Dépenses d'investissement :	186 601.20 €

D'où résulte un excédent de :	818 517.01 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2017 et correspond en tout point au compte administratif de la commune :

Recettes d'exploitation :	575 935.91 €
Dépenses d'exploitation :	518 733.53 €

D'où résulte un excédent de :	57 202.38 €

Le Conseil décide d'affecter de l'excédent d'exploitation de **20 937.38 €** au compte 1068 en section d'investissement

Recettes d'investissement :	526 300.22 €
Dépenses d'investissement :	420 368.46 €

D'où résulte un excédent de :	105 931.76 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

BUDGET DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2017 et correspond en tout point au compte administratif de la commune :

Recettes d'exploitation :	159 562.21 €
Dépenses d'exploitation :	171 645.66 €
D'où résulte un déficit de :	12 083.45 €
Recettes d'investissement :	353 213.72 €
Dépenses d'investissement :	87 329.26 €
D'où résulte un excédent de :	265 884.46 €
D'où résulte un excédent de :	227 671.59 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3. VOTE DES 4 TAXES LOCALES 2018

Monsieur le Maire donne connaissance des bases prévisionnelles d'imposition 2017, notifiées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Il propose de ne pas augmenter la fiscalité et de fixer les taux de la fiscalité communale pour 2018 identiques à ceux de 2017 :

Taxes	Taux commune 2016	Taux commune 2017	Taux commune 2018	Evolution
Taxe d'habitation	18,09	18,09	18,09	0
Taxe foncier bâti	15,46	15,46	15,46	0
Taxe foncier non bâti	35,19	35,19	35,19	0
Cotisation foncière des entreprises	18,89	18,92	0	0

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

BUDGET COMMUNAL

M. Pierre CORPORANDY regrette la diminution des dotations de l'Etat et indique que l'ajustement du festival du cirque n'est en rien imputable à la C.C.A.A. qui prend en charge la compétence école, qui coûterait bien plus cher à la commune si elle devait gérer elle-même ses écoles.

Il indique également que la C.C.A.A. est plus un partenaire qu'un adversaire.

Il déplore également la situation actuelle de la commune, complètement à l'arrêt. Que fait-on du tourisme ? du commerce ? décentralisation du centre-ville.... Le centre-bourg est en sommeil.... Rien n'est prévu, il n'y a plus de dialogue... Rien n'a été fait durant l'année 2017, pour ces raisons, il indique ne pas voter le Budget Primitif 2018 ;

M. Christian DROGREY rejoint M. Pierre CORPORANDY et interroge M. Le Maire quant à la Via Ferrata qui est toujours en sommeil !

M. Le Maire : On n'a pas d'exploitant...

M. Christian DROGREY : des exploitants étaient intéressés, plus rien ne fonctionne...

M. Le Maire : Ma mère a donné 25 ans de gratuité... Ma fille demande une indemnité, tout était préparé, mais il n'y a pas d'exploitant intéressé. Toutes les Via Ferrata ferment car il y a beaucoup de problèmes...

M. Patrick JACQUEMOUD : un exploitant qui devait reprendre cette Via Ferrata a investis 2 500 €, il n'a plus eu de nouvelle pour signer la convention.

M. Le Maire : On ne m'a plus jamais rappelé...

M. Patrick JACQUEMOUD : confirme que l'exploitant était très intéressé, mais il n'a jamais pu signer la convention.

M. Le Maire : confirme que la convention est à sa disposition depuis plus d'un an...

M. Patrick JACQUEMOUD : l'exploitant n'a jamais eu de réponse... Tout avait été réglé, même le problème d'accès avec les propriétaires et l'Eau...

M. Le Maire : Je suis prêt à signer.

M. Joseph PEYRE : précise qu'il était intéressé pour reprendre la Via Ferrata avec le Centre Sportif... Cela n'a jamais abouti...

Mme Anne-Marie REDELSPERGER : Le problème est que M. VELAY veut un loyer, mais avec sa position d'élu, c'est très difficile.

M. Le Maire : Pour moi c'est clair, je vous demande de trouver un exploitant...

M. Joseph PEYRE : L'année dernière, lors de la réunion budgétaire pour le Festival Scène de Cirque, ma commission a présenté un budget très détaillé, à la suite de cette réunion il avait été décidé de faire une étude budgétaire précise pour chaque commission ; à ce jour je constate qu'il n'y a toujours rien...

M. Pierre CORPORANDY : Il fallait avoir des projets. On avait un fil à suivre, on l'a perdu... Maintenant Puget-Thénières est à l'arrêt. Lorsque j'assiste à des réunions, on me dit : « Où sont vos projets ? » On n'a rien du tout... Même les plus petites communes ont des projets...

Mme Anne-Marie REDELSPERGER : Le Centre-Ville doit être formateur... On doit le faire par le patrimoine, j'ai trois projets que je n'arrive pas à boucler... Pour les touristes, il faut dynamiser le Centre-Ville.

M. Joseph PEYRE : Pourquoi ne pas chauffer la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers avec la chaudière Bois ?

M. Patrick JAQUEMOUD : La chaudière existante n'est pas assez puissante. De plus la nouvelle caserne sera trop éloignée, donc beaucoup de perte de chaleur.

M. Jean-Claude AUTHIER : Pourquoi des piquets de bornage se trouvent sur la partie de la parcelle prêtée à l'Association « Tous au Jardin » ?

M. Le Maire : Nous avons fait procéder au bornage de la parcelle dans sa totalité à la demande du S.D.I.S. Dès que nous aurons le projet de la nouvelle caserne, un détachement parcellaire devra être effectué pour céder la partie exacte nécessaire à la construction.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018.

Après examen et discussion, article par article, le Conseil Municipal vote à main levée le budget qui est présenté.

Recettes de fonctionnement à la somme de :	1 804 896.00 €
Dépenses de fonctionnement à la somme de :	1 804 896.00 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

Recettes d'investissement à la somme de :	2 769 168.61 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	2 769 168.61 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ONT VOTE POUR : VELAY R.- PEYRE J.

ONT VOTE CONTRE : CORPORANDY P.- NOËL M.J.- DAVID J.P.- REDELSPERGER A.M.- MICOL G.- JACQUEMOUD P.- COLLE E.- FACCHINI M.- GALTRAIN P.- DROGREY C.- ZATILLA A.

SE SONT ABSTENUS : AUTRAN C.- AUTHIER J.C.

M. Joseph PEYRE : Je vote pour ! C'est vrai qu'il n'y a pas eu de réunions préparatoires, mais on a un problème de D.G.S., c'est le service administratif qui a dû élaborer le budget primitif de la commune, j'ai pu constater le travail qui a été fourni...

M. Patrick JACQUEMOUD : Je suis contre ! On ne fait plus rien, il faut que M. Le Maire prenne des décisions...

M. Christian DROGREY : Le Budget... Il n'y a rien à dire... Il y a le côté technique et le côté politique...

Mme Anne-Marie REDELSPERGER : Quand on a été élu avec des projets pour les pugétois, il faut bouger.

M. Joseph PEYRE : Dans une mairie, on ne peut pas s'occuper de tout. M. Le Maire connaît ma façon de penser. Le Maire ne peut pas tout faire, il y a des délégations. Depuis que j'ai été élu, je fais fonctionner ma commission, chacun doit faire sa partie.

Un large débat s'installe dans l'assemblée...

M. Joseph PEYRE : je me suis toujours occupé pleinement de la charge de travail que me procure ma délégation. La D.G.S. m'a demandé de rester à ma place. Si je n'avais fait que mon travail d'élu, on aurait rien...

Un grand différent s'instaure entre M. Jean-Pierre DAVID et M. Robert VELAY.

BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Recettes d'exploitation à la somme de :	571 455.00 €
Dépenses d'exploitation à la somme de :	571 455.00 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

Recettes d'investissement à la somme de :	1 127 599.19 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	1 127 599.19 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

Budget primitif 2018 voté par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

M. Pierre CORPORANDY : La distribution de l'Eau est un bel outil... Pourquoi ne pas organiser des journées portes ouvertes avec les écoles, la population pour présenter la source, le château, les pompes...

M. Joseph PEYRE : Il avait été prévu de rénover le réseau d'Eau en commençant par le haut.

Mme Michèle FACCHINI : Voilà un beau projet pour réparer le réseau d'Eau.

M. Le Maire : Cela coûte 45 000 €, il faut monter un dossier.

BUDGET DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 de la Régie Réseau de Chaleur.

Recettes d'exploitation à la somme de :	259 820.55 €
Dépenses d'exploitation à la somme de :	259 820.55 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

Recettes d'investissement à la somme de :	281 555.08 €
---	--------------

Dépenses d'investissement à la somme de : 281 555.08 €

D'où résulte un excédent de : NEANT

Budget primitif 2018 voté par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Budget Primitif 2018 n'ayant pas été voté, il n'a pas été possible de statuer sur les subventions aux associations.

6. PARTICIPATION FINANCIERE 2018 AU FONCTIONNEMENT DU C.C.A.S.

Le Budget Primitif 2018 n'ayant pas été voté, il n'a pas été possible de statuer sur la participation financière 2018 au fonctionnement du C.C.A.S.

7. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE ET DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS POUR LA NATATION SCOLAIRE

Monsieur Le Maire expose que l'enseignement de la natation est préconisé dans les établissements de 1^{er} et 2^{ème} degré, par le Ministère de l'Education Nationale. Concernant le 1^{er} degré, la circulaire n° 2011-90 du 7 juillet 2011 prévoit la découverte et l'exploration du milieu aquatique.

Il dépose sur le bureau la convention à intervenir entre la Communauté de Communes Alpes d'Azur et la commune de Puget-Théniers, afin de favoriser l'accès des enfants à la piscine de la commune.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver et de signer le projet de convention en annexe.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

8. TARIFS ET OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2018

Monsieur Joseph PEYRE, adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, propose de maintenir les tarifs pour la saison 2018 identique à l'année 2017 et de fixer l'ouverture de la piscine du 1^{er} mai au 26 octobre 2018.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

9. QUESTIONS DIVERSES

- INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de M. Régis JOUVE, comptable au Trésor Public, par laquelle il nous informe de sa cessation de fonction au 1^{er} mars 2018 suite à une demande de mutation.

Il expose qu'il y a lieu de lui allouer l'indemnité au comptable du trésor au prorata pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} mars 2018 à savoir :

- 95.76 € brut au titre de conseil pour la commune
- 63.97 € brut au titre de conseil pour la Régie de l'Eau et de l'Assainissement
- 40.61 € brut au titre de conseil pour la Régie du Réseau de Chaleur de la Condamine

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

- DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu l'article L2121-33 du CGCT

Vu la délibération N°2018-001 de la Communauté de Communes Alpes d'Azur fixant la composition de la CLECT

Le Maire expose que les EPCI, lorsqu'ils ont adopté le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), perçoivent :

- La totalité de la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) revenant au bloc communal
- La totalité des fractions d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) revenant au bloc communal
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) en intégralité
- La Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TATFPNB) correspondant à l'ancienne part des départements

A travers l'attribution de compensation, l'EPCI a vocation à reverser à la commune le montant des produits de Fiscalité Professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des nouveaux transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). La CLECT a vocation à se réunir à chaque nouveau transfert de compétences.

Le Maire indique qu'il est prévu 8 sièges pour la commune de Puget-Théniers au sein de la CLECT.

Il propose de désigner :

- VELAY R.
- CORPORANDY P.
- NOEL M.J.
- DAVID JP.
- PEYRE J.
- COLLE E.
- FACCHINI M.
- GRILLI N.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

- M. Christian DROGREY informe l'assemblée des travaux de rénovation de la façade du Collège A. Blanqui et de la pose de double vitrage.
- M. Patrick JACQUEMOUD : Demande que le panneau d'affichage du Gymnase soit changé.
- M. Joseph PEYRE : Il faut donner une subvention à l'association qui utilise ce panneau pour pouvoir le changer rapidement.
- Mme Anne-Marie REDELSPERGER remet aux Conseiller Municipaux un bilan sur la Banque Alimentaire élaboré par Mme Marie-Josette NOËL.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur Robert VELAY, maire de Puget-Théniers, lève la séance du Conseil à 21h16.

La Secrétaire



Patricia GALTRAIN

Le Maire



Robert VELAY